

Stop aux déchets sauvages sur les trottoirs !

Les dépôts urbains de déchets salissent l'image de la Ville d'Aubange. Des actions coup de poing seront menées.

● **Lydie PICARD**

Un véritable fléau. Sur la commune d'Aubange, et tout particulièrement dans Athus, les déchets s'amoncellent sur les trottoirs, sans tenir compte du jour de la collecte et des sacs obligatoires.

Des sacs noirs parfois éventrés, des encombrants de toutes sortes (vieux matelas, chaîne hi-fi, machine à laver, matériel cassé...) empilés contre certains immeubles laissent à voir une image déplorable de la ville.

Les riverains ont en marre et ont le sentiment que la Commune ne fait rien pour stopper ce problème.

277 tonnes de déchets sauvages en 2020

« C'est une problématique qui nous préoccupe beaucoup, assure l'échevin de l'environnement Vivian Devaux. Les dépôts sont ramassés tous les jours. On est obligé d'y consacrer deux hommes à temps plein ! »

En 2020, 277 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés par les ouvriers communaux et déposés sur le site de valorisation des déchets de Habay. En 2019, c'était 175 tonnes. Depuis le début de l'année 2021, on est déjà à 65 tonnes.

Tout cela sans compter les dépôts sauvages sur les zonings, pris en charge par Idélux.

« C'est un travail ingrat pour nos ouvriers, commente Vivian Devaux. On préférerait qu'ils fassent autre chose que de ramasser les déchets laissés par les autres. Eux aussi en ont marre. Il y a aussi des équipes de bénévoles, qui inlassablement, ramassent chaque semaine, le long des routes. »

Mercredi après-midi, une réunion s'est tenue entre le collège communal, la police, les agents constatateurs et la médiatrice pour trouver des solu-

tions à ces dépôts urbains de déchets qui empoisonnent la vie locale.

Des actions coup de poing

« Nous avons convenu d'être encore plus efficaces dans notre collaboration », explique Philippe Deneffe, commissaire divisionnaire de la zone de police Sud-Luxembourg.

Comment ? Notamment par le biais d'actions coup de poing. C'est que la police a aussi d'autres chats à fouetter que de faire quotidiennement la chasse aux pollueurs.

Un peu à l'image des actions « alcool au volant », plus de moyens humains seront consacrés à un moment précis pour lutter contre les pollueurs, en collaboration avec la Commune et les quatre agents constatateurs.

Des endroits de dépôts sont bien connus. Des immeubles de la rue de Rodange et de la Grand-Rue sont systématiquement concernés. Ces opérations coup de poing pourraient permettre de prendre les pollueurs en flagrant délit. C'est en tout cas l'idéal. Car il est très difficile, sinon, d'identifier les poseurs de sacs et déchets en tout genre.

Les agents constatateurs fouillent les sacs-poubelle illicites à la recherche d'indices. « Parfois, des passants leur crient dessus parce qu'ils fouillent des sacs. On va les équiper d'une veste bien visible qui permettra de les identifier », annonce Vivian Devaux.

188 PV dressés en 2019

Lorsque les auteurs sont identifiés, le dossier remonte jusqu'au fonctionnaire sanctionnateur provincial, qui comme son nom l'indique, sanctionne. Il peut aussi proposer une médiation.

Il a traité 188 PV pour Aubange en 2019 (c'est énorme !) pour un total de 4 175 € d'amende administrative et 62 PV en 2020 pour un total de 1500€ d'amende administrative (lire ci-contre pour le détail).

Selon la gravité de l'infraction et le type de détritrus,



Chaque jour, deux ouvriers communaux ramassent des dépôts illégaux de déchets. (En médaillon : Vivian Devaux)



l'amende peut s'élever entre 50 € et 100 000 €. « Pour un sac-poubelle, l'amende se chiffre à 75 € », cite en exemple Xavier Leclere, fonctionnaire sanctionnateur.

Un suivi très difficile

Identifier les pollueurs ne résout malheureusement pas tout. « Il y a des gens qui ne paient pas les amendes, or le suivi est très difficile », constate le

chef de corps Philippe Deneffe.

Généralement ce sont des personnes qui ne restent que peu de temps sur la commune et qu'il est quasi-impossible de retrouver. Ces personnes sont remplacées par d'autres dans le même logement, qui à leur tour, déposent leurs déchets sur le trottoir.

Un cercle sans fin, qu'il est complexe de briser. ■

Pollueurs identifiés : les chiffres

En 2019, le fonctionnaire sanctionnateur provincial a traité, pour la commune d'Aubange,

188 PV d'abandons de déchets (et quelques feux de déchets) pour lesquels, donc, un auteur a été identifié. C'est énorme, et démontre une certaine efficacité des agents de terrain.

Parmi ces 188 PV, tous rédigés par un policier spécifique de la zone Sud-Luxembourg :

- 37 ont abouti à un non-lieu (le pollueur n'a pu être formellement identifié)
- 13 ont été classés sans suite (le pollueur est décédé, n'a pas d'adresse connue, n'est pas enregistré au registre national...)
- 3 n'ont pas été traités par son service (PV caduc, transmis au Parquet pour des poursuites judiciaires...)

Parmi les 135 dossiers restants, 40 ont donné lieu à une procédure de médiation qui a abouti. Une médiatrice réunit autour de la table le pollueur

et la Ville d'Aubange, les deux parties conviennent de mesures alternatives (paiement de la taxe communale, heures prestées au recyprac...)

En 2019, un total de 4 175 € d'amende administrative a été infligé aux pollueurs.

En 2020, un agent constatateur a été habilité à rédiger des PV pour renforcer le policier.

Pourtant seuls 62 PV ont été dressés. La crise sanitaire est passée par là (pendant 6 mois, il n'a pas été possible de fouiller les sacs).

- 20 PV ont abouti à un non-lieu
- 9 ont été classés sans suite
- 10 n'ont pu être traités

Parmi les 23 dossiers restants, 18 ont donné lieu à une procédure de médiation qui a abouti.

En 2020, un total de 1500€ d'amende administrative a été infligé aux pollueurs.



VITE DIT

La fin du duo-bac en cause ?

Le remplacement des duo-bacs par des sacs a-t-il amplifié la pollution sur les trottoirs ? « Non, estime l'échevin Vivian Devaux. Si ce n'est qu'avant, certains déposaient peut-être leurs sacs dans le premier duo-bac venu. »

En théorie, comme il n'est pas nécessaire d'être inscrit au registre de population pour acheter des sacs-poubelle de la commune (alors qu'il fallait être inscrit pour avoir un duo-bac), la collecte en sac + sac devrait diminuer ces dépôts urbains illicites.

Caméras de surveillance

Le réseau de caméras de surveillance est bel et bien utilisé pour identifier des pollueurs, signale le commissaire divisionnaire.

Un nouvel agent sanctionnateur

Il y a des agents qui constatent l'infraction, et d'autres qui sont habilités à la sanctionner. L'agent sanctionnateur provincial a fort à faire. Les Communes d'Arlon, Aubange, Martelange, Attert et Messancy veulent engager leur agent sanctionnateur. Elles ont déposé un dossier à la Région pour être subsidiées.

Venus des frontières

Située aux trois frontières, la commune d'Aubange est une importante zone de transit. Il n'est pas rare de voir des Français ou des camionneurs étrangers se délester de leurs déchets, avant de prendre la poudre d'escampette.